



DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA CIVIS DU 04/11/24

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD



Les Élus de la CIVIS se réunissent ce **lundi 4 novembre 2024** à l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre pour décider des grandes orientations de l'intercommunalité et des projets à mettre en place. **89 points sont inscrits à l'ordre du jour.**

Parmi eux :

- Attribution d'une subvention à l'association ATMO Réunion au titre de l'exercice 2024 **(27)**
- Attribution d'une subvention à l'association Run ODYSSEA au titre de l'exercice 2024 **(29)**
- Approbation et autorisation de signature du Contrat Territorial Intégré (ITI) **(32)**
- Reconduction de la convention de partenariat avec l'association Handiplage pour la labellisation « Handiplage de niveau 3 » de la plage du centre-ville de Saint-Pierre **(82)**
- Financement d'un Atelier Chantier d'Insertion autour du maraîchage porté par l'Association Aide et Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (AAPEJ) au titre de l'année 2024 **(84)**
- Financement d'un Atelier Chantier d'Insertion porté par l'association EMMAUS Grand Sud autour de la collecte et de la valorisation de mobilier et d'électroménager au sein des entreprises et des intercommunalités au titre de l'année 2024 **(84)**
- Financement d'un Atelier Chantier d'Insertion autour du développement d'un jardin de production agricole de légume bio et fruits « 'lontan » porté par l'association JADES (Jeune Association pour le Développement Economique et Solidaire) au titre de l'année 2025 **(85)**
- Attribution de l'appel à projets portant sur la mise à disposition du patrimoine de la CIVIS pour l'installation et l'exploitation d'équipements solaires photovoltaïques **(86)**

Attribution d'une subvention à l'association ATMO Réunion.

L'association ATMO Réunion est une association agréée par l'Etat au titre du Code de l'Environnement et exerce les missions principales suivantes :

- La surveillance continue de l'air au niveau régional,
- L'information du public et des autorités concernées en cas de dépassement des valeurs limites et des seuils d'alertes des polluants.

La demande de subvention formulée par l'association ATMO Réunion, au titre de l'année 2024, a pour objectif de financer les actions suivantes :

- Le maintien aux normes et la gestion du dispositif fixe de surveillance sur le territoire de la CIVIS, soit 4 stations de mesures,
- Inventorier les sources de polluants, quantifier et localiser leurs contributions,
- La participation dans l'atteinte des objectifs du PCAET et du COT (ADEME) de la CIVIS,
- La publication d'une page d'information sur la qualité de l'air,
- Le calcul de l'indice ATMO sur le territoire CIVIS.

Il est proposé l'attribution d'une subvention par la CIVIS qui vise à couvrir les frais occasionnés par les actions de surveillance et d'inventaire sur son territoire





SAINT-PIERRE
SAINT-LOUIS
L'ETANG-SALÉ
PETITE-ÎLE
CILAOS
LES AVIRONS



La CIVIS aux côtés de Run Odyssea.

Depuis 2008, chaque premier week-end de novembre, la forêt de L'Etang-Salé se teinte de rose pour accueillir la manifestation ODYSSEA REUNION, courses-marches de lutte contre le cancer du sein. Depuis sa première édition, la manifestation caritative et sportive n'a fait que grandir pour devenir, au fil des années, le plus grand évènement sportif solidaire de l'île de la Réunion en termes de participation.

En 2023, 21 000 Réunionnaises et Réunionnais ont fait la démarche de s'inscrire pour l'un des évènements et cette participation massive, ajoutée à des actions de récoltes de dons organisées sur le territoire, a permis à l'association de récolter 283 000 € pour l'accompagnement des familles touchées par la maladie sur l'île.

En 2024, pour pérenniser ce formidable élan de générosité, fierté de La Réunion aujourd'hui, l'association a besoin une fois encore de l'engagement fidèle et précieux de tous, et notamment de **la CIVIS qui œuvre à ses côtés, à travers son aide financière et logistique.**

En effet, outre cette subvention en numéraire, l'association pourra bénéficier, dans des conditions fixées par la convention jointe en annexe, d'avantages en nature alloués par la CIVIS :

- Mise à disposition de places au camping de L'Etang-Salé
- Mise à disposition de bacs verts, de bacs jaunes et d'une benne de collecte
- Mise à disposition de navettes de bus

L'Investissement Territorial Intégré, vers un territoire plus égalitaire.

Le territoire réunionnais est marqué en particulier par la persistance d'inégalités entre les zones littorales et la région des Hauts. Afin de favoriser un développement harmonieux des territoires, l'ITI (Investissement Territorial Intégré) est **un outil européen de développement urbain permettant de renforcer la cohésion et réduire les inégalités entre les territoires en ciblant les quartiers en difficultés.**

Sur la nouvelle période de programmation 2021-2027, il s'agira de mieux prendre en compte la complexité des territoires, en les ouvrant aux espaces non-urbains, et en l'occurrence à la zone rurale des Hauts.

Le programme soutiendra la déclinaison de stratégies rurales en particulier pour le développement des Hauts au travers de projets concernant notamment l'amélioration des centralités de bourg, l'amélioration du cadre de vie et le soutien des équipements de proximité.

Un programme ambitieux au service du développement territorial

Pour rappel, le dispositif réglementaire des fonds européens, et du FEDER 2021/2027 en particulier, comporte une « approche intégrée de développement territorial » via la mobilisation de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) au titre des priorités Européennes suivantes :

- Soutenir l'innovation, la recherche et le développement des filières prioritaires afin de favoriser le retour de la croissance durable et de l'emploi
- Préserver la richesse naturelle du territoire réunionnais en poursuivant notamment la décarbonation et en renforçant la résilience du territoire
- Développer des solutions de déplacement et de mobilités urbaines au service du développement durable
- Accompagner la mise en œuvre des projets de territoires intégrés urbains et ruraux

L'entité territoriale, nouveau périmètre local

La Région Réunion a proposé aux EPCI, en collaboration étroite avec leurs communes membres, d'élaborer les stratégies territoriales sur les périmètres urbains et de mobilisation nouvelle pour les Hauts de l'île. Conformément au point 2 de l'article 29 du règlement 2021/1060, **elle a souhaité retenir la notion d'«Entité territoriale»**, les EPCI offrant une couverture géographique intégrale du territoire réunionnais.

Le contrat territorial liant l'Autorité de Gestion et l'« Entité territoriale » vise à définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré et le rôle de chacune des parties.

La CIVIS, acteur majeur et garant du contrat territorial

Dans le cadre du contrat territorial, la CIVIS assurera plusieurs missions parmi lesquelles :

- La participation à l'animation de la stratégie intégrée
- L'information des bénéficiaires potentiels et du public de la participation européenne selon les dispositions prescrites par le règlement cadre et délégué
- L'émission de l'avis de l'Entité territoriale sur les opérations avant leur sélection par l'Autorité de gestion
- La coordination nécessaire à la bonne exécution de ses missions, au suivi des opérations et de leurs contributions à l'atteinte des résultats
- La participation effective des communes à ces travaux
- Le secrétariat du Comité Territorial

L'ensemble de ces missions traduisent l'engagement fort de l'intercommunalité pour un développement cohérent, durable et plus égalitaire de son territoire

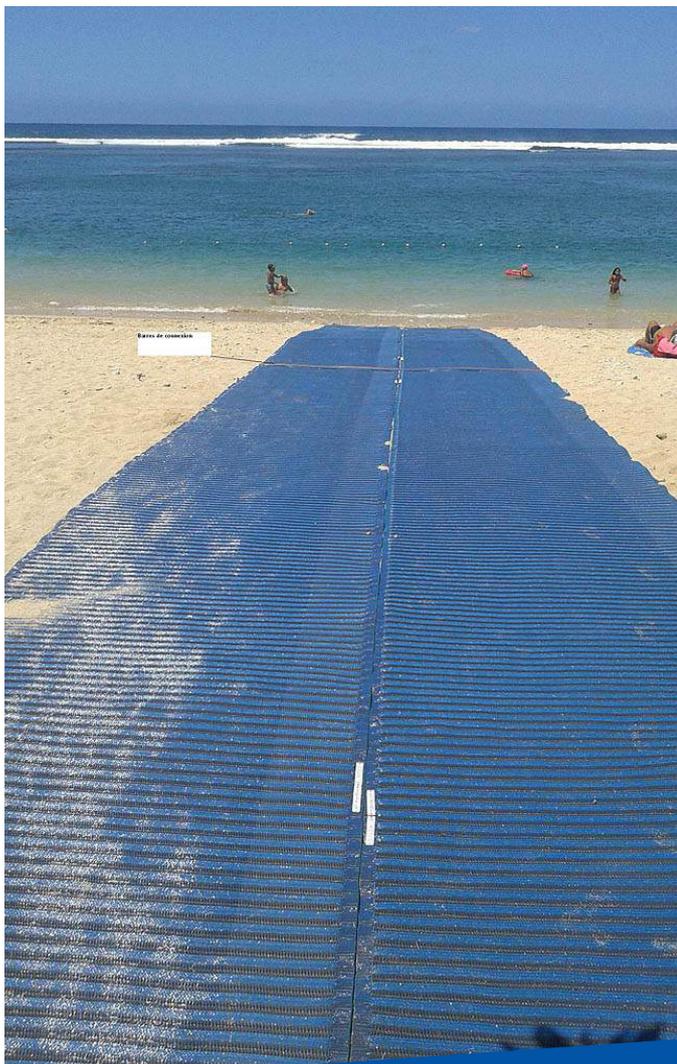
Lors de ce conseil communautaire, les élus ont décidé d'approuver la stratégie d'Investissement Territorial Intégré de la CIVIS ainsi que le projet de Contrat Territorial ITI entre le Conseil Régional (Autorité de Gestion) et la CIVIS (Entité territoriale). La finalisation de ce contrat interviendra ultérieurement en concertation avec le Conseil Régional.

Handiplage : pour une plage ouverte et accessible à tous.

Forte de son potentiel touristique, **la CIVIS entend permettre à tous les publics de profiter de ses plages.** Elle a entrepris depuis de nombreuses années de réels efforts pour améliorer l'accessibilité de son territoire pour les personnes handicapées.

L'activité Handiplage, basée au poste de secours de la plage du centre-ville à Saint-Pierre, **offre la possibilité aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux activités nautiques** avec la mise à disposition de matériels spécifiques et de personnes dédiées. **Les activités sont possibles pendant la période de l'été austral, soit du 1^{er} novembre au 30 avril de chaque année.**

Afin de maintenir ce dispositif, la CIVIS souhaite renouveler sa convention de partenariat avec l'association Handiplage, pour la labellisation « Handiplage de niveau 3 » de la plage du centre-ville de Saint-Pierre pour une durée de 5 ans.



Cette reconduction implique un engagement sans faille de la CIVIS en garantissant :

- **l'accessibilité gratuite aux personnes handicapées** et un accueil sécurisé de bonne qualité sur le site de La Plage de Saint-Pierre - Centre-Ville
- **un accueil et une disponibilité optimale**, durable et conforme des équipements des espaces adaptés de votre site de baignade pour toute personne handicapée, sans discrimination aucune, sur tout le site labellisé
- **des actions de formation et de sensibilisation** destinées aux personnels employés sur le site HANDIPLAGE

Le vote du conseil communautaire réaffirme **l'engagement de la CIVIS pour un territoire plus soucieux de tous ses administrés** et de sa volonté d'améliorer les conditions de vie des personnes à mobilité réduite.



Aides aux associations sociales.

Premier acteur du développement économique, social et humain du Grand Sud, **la CIVIS s'engage activement pour le bien-être communautaire et le progrès social de son territoire.** À travers une action sociale de proximité, elle soutient des associations porteuses de projets et renforce ses partenariats avec les acteurs locaux, répondant ainsi aux besoins spécifiques de la population et favorisant la cohésion sociale.

À ce titre, la CIVIS a attribué des financements aux associations suivantes :

- **L'association Aide et Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (AAPEJ) :** La création d'un **Atelier Chantier d'Insertion sur le quartier de Mont Vert les Hauts** est un engagement fort en faveur de l'insertion par l'activité économique. Ce chantier s'identifie comme un lieu d'apprentissage véhiculant un mode d'éducation populaire sur le respect de l'environnement et le « mieux manger ». Plusieurs types de cultures maraichères sont mis en place et sont distribués en circuit court, ainsi que vers les épiceries sociales et solidaires de l'île.
- **L'association EMMAÜS :** elle lance un **Atelier Chantier d'Insertion, intitulé « ACI la loi AGECE et insertion » à L'Etang-Salé.** Ce projet, axé sur la collecte et la valorisation d'objets usagés ou invendus provenant des entreprises et intercommunalités du Grand Sud, vise à remettre en état ces biens pour des ventes solidaires, destinées aux familles à revenus modestes. En lien avec la loi Anti-Gaspillage, il permet aussi l'embauche de douze personnes éloignées de l'emploi dans une démarche innovante et écologique.
- **L'association JADES (Jeune Association pour le Développement Économique et Solidaire) :** lance un **Atelier Chantier d'Insertion inscrit au Plan National de Rénovation Urbaine et au Programme d'Investissement d'Avenir.** Sur trois ans, le projet « ACI Zakasi Bois d'O labitasion frui et legum lontan » vise à développer l'emploi local et au développement des compétences des habitants via la création d'un jardin de production agricole biologique. Il entend aussi promouvoir le « mieux cultiver et mieux manger », améliorer le pouvoir d'achat des familles par des ventes directes, et faciliter l'accès à des produits frais et de qualité pour renforcer la santé publique et l'approvisionnement local.

Rayonnement durable à la CIVIS.

Acteur majeur engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets, la CIVIS a lancé le 4 août dernier, un appel à projets afin de mettre à disposition son patrimoine (toitures et parkings) à des opérateurs pour l'installation et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques connectées au réseau électrique.

Cette démarche s'inscrit dans **une volonté de la CIVIS d'accélérer la transition écologique du territoire et de participer au développement des énergies renouvelables.**

Les sites sélectionnés dans le cadre de cet appel à projets sont :



VILLE	SITE CONCERNÉ
Saint-Pierre	Parking du Centre Funéraire
	Toiture et parkings du siège de la CIVIS, CIAS, Douanes
	Toiture du Centre Technique des transports
	Toiture et parking du refuge animalier et fourrière
Cilaos	Toiture de l'Archipel des Métiers
Petite-Île	Toiture et parking du stade Gaby FOLIO
L'Étang-Salé	Toiture de la station d'épuration
	Toiture du pôle d'échange multimodal

Les porteurs de projet retenus assureront :

- La conception et la réalisation de centrales solaires photovoltaïques connectées au réseau EDF,
- L'exploitation ultérieure de ces équipements et la vente de l'électricité produite au concessionnaire EDF, pour une durée de 20 ans à compter de la mise en service, moyennant une redevance annuelle, calculée en fonction du site.

Pour le site du Refuge animalier et fourrière et celui du bâtiment C du siège de la CIVIS affecté au CIAS et aux Douane, l'offre la plus avantageuse est celle présentée par la société COREX SOLAR INTERNATIONAL.

Pour les autres sites, la CIVIS a décidé d'engager une phase de négociation et de surseoir son avis pour l'attribution de l'appel à projet sur les sites relatifs à la station d'épuration de L'Étang-Salé et du bâtiment du siège.

La CIVIS entend ainsi avec ce partenariat, contribuer durablement à la baisse des gaz à effet de serre sur son territoire.



SAINTE-PIERRE
SAINTE-LOUIS
L'ÉTANG-SALÉ
PETITE-ÎLE
CILAOS
LES AVIRONS

Contact presse

CIVIS :

communication@civis.re

0262 49 96 00

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD